

FLASH INFO N°1



GONSANS



Maí 2023



Agenda

Samedi 21 juin Fête de la musique au stade

Vendredi 30 juin Conseil municipal

Samedi 1^{er} juillet

Pétanque ludique pour petits et grands

Samedi 15 et dimanche 16 juillet La fête de l'histoire « au fil du temps » au château de Gonsans

Dimanche 27 août Vide grenier

Samedi 16 septembre

Fondue géante à la maison de la chasse

ÉDITORIAL

Samedi 29 avril, la Fédération Départementale des chasseurs du Doubs vient d'inaugurer un espace muséographique. Cet espace accueille une formidable collection d'animaux naturalisés que les descendants de M Mourey, habitant du Haut-Doubs passionné de nature, ont confié à la fédération. Nul doute que ce précieux outil permettra aux plus jeunes, et au moins jeunes d'ailleurs, de mieux connaître la faune qui nous entoure et l'importance de préserver ce patrimoine.

Évidemment la fréquentation du site de la fédération pourrait bien augmenter et il appartiendra à la commune de faire le nécessaire pour sécuriser l'accès, notamment en réalisant la liaison entre la zone d'activité et la rue du Châtelard. Cette dépense figure au plan d'investissement du mandat et sera très vraisemblablement inscrite au budget 2024.

En effet, le budget d'investissement 2023 que nous venons de voter est essentiellement consacré au projet de revitalisation du centre-bourg dont les travaux ont démarré depuis le début d'année. Avec un peu d'imagination, on commence à entrevoir le résultat final et nous espérons tous que ce sera une belle réussite.

Le monument aux morts sera démonté très prochainement pour subir une cure de jouvence dans les ateliers de la société Pateu et Robert. Nous ne manquerons pas de vous informer de la date du démontage pour que chacun puisse être le témoin de cet instant émouvant. Parallèlement, avec l'aide de Mme Brigitte Morteau, un travail de recherche est mené sur les personnes dont les noms figurent sur le monument. Principalement pour la seconde guerre mondiale. Pour l'instant nous n'avons pas d'information concernant Mme Gilberte Juif et MM Gilbert Duffait et Charles Biguenet. Si toutefois certains d'entre vous en détiennent, merci de nous les communiquer.

Des travaux devraient également démarrer prochainement sur l'église pour réparer les dégâts causés par la grêle. Quant à la toiture de l'école qui a subi le même sort, le SIVOS a récemment délibéré pour engager sa réfection. L'aspect sera modifié pour couvrir le toit terrasse et, sauf incompatibilité technique, une installation photovoltaïque y sera implantée.

Évidemment, avec l'été qui approche, nous redoutons tous, dès que le ciel s'assombrit, d'avoir à subir de nouveaux dégâts. Et paradoxalement nous espérons que les précipitations seront suffisantes pour que la sécheresse annoncée ne soit pas trop rude. Mais que peut-on y faire... quoique... « Gouverner, c'est pleuvoir! » disait-on au Maroc il y a un siècle.

Samuel Girardet

Maire

La vie du village

L'APE « les enfants de la Combe »

L'association des parents d'élèves « Les enfants de la Combe » vous remercie pour votre participation lors de leurs différentes actions. Une tombola va être organisée prochainement avec comme lots à gagner un week-end dans les arbres, des entrées dans différents sites.... Nous comptons sur votre bon accueil lorsque les petits écoliers viendront frapper à votre porte.



Le comité d'animation organise

La fête de la musique le 21 juin au stade dès 19heures. Une soirée conviviale avec buvette et restauration. Animation avec les groupes Patience Blues et les Toads.





Le 1^{er} juillet, organisation d'une pétanque ludique en 3 parties. Petits et grands, venez vous inscrire dès 16 heures. Tarif 2€. Des repas seront proposés à partir de 20 h.

Maison de la Chasse et de la Nature

Gérard Mourey était un grand passionné de nature et de chasse. Pendant plus de 40 ans il a exercé son art, la taxidermie. Il a légué en 2018 à la fédération départementale des chasseurs du Doubs une collection unique qui témoigne de la biodiversité de la région Bourgogne Franche Comté. Cette collection incroyable est composée d'un millier de spécimens : 487 oiseaux, 218 mammifères, 242 insectes dont principalement des papillons et des centaines de lots de fossiles. Le musée a été inauguré le 29 avril 2023. Le public est accueilli aux horaires d'ouverture de la fédération de la chasse.

Les Amis de l'Église Saint Maurice de Gonsans

Le 16 septembre 2023 à 20 heures, la traditionnelle fondue géante aura lieu à la maison de la chasse. Réservez vite vos places.

Brioches de l'ADAPEI



La vente des brioches au profit de l'ADAPEI a permis de collecter la somme de 854€. Les donateurs sont chaleureusement remerciés pour leur accueil.

Nous saluons et remercions les bénévoles Bernadette, Brigitte, Ginette, Marie-Paule, Sylvie et Virginie.

Ligue contre le cancer



Mmes PUSARD Marie Madeleine et CHEVALLIER Nelly réaliseront la collecte pour la recherche contre le cancer durant les mois de mai et juin. Nous vous remercions d'avance pour votre générosité et de leurs réserver un bon accueil.

La Revoyotte



Ne croyez pas que nous sommes un club du 3ème âge !!! Tout se passe dans une très bonne ambiance ! Alors, qu'attendez-vous pour nous rejoindre ?



Le club se rencontre tous les jeudis à 14 heures à la salle des associations au stade. Nous partageons un temps de convivialité chaleureux autour de jeux de société qui se termine par le partage d'une boisson et d'un gâteau.

Nous vous attendons!

La fête de l'histoire à Gonsans « Au fil du temps »



Cette année encore se déroulera au château de Gonsans la fête de l'histoire les 15 et 16 juillet 2023. La manifestation est organisée par les associations « Bernum in Burgundia » et « Warasch Franken ». Laissez-vous guider de l'antiquité à nos jours à travers des animations historiques, des conférences, un marché artisanal...



Les Artistes à la campagne

Samedi 10 juin, l'annuelle des artistes à la campagne se tiendra à Breconchaux toute la journée et accueillera la compagnie Gravitation avec son spectacle de Grand Écart. Les artistes à la campagne organisent de nombreux stages et activités culturelles, vous trouverez de plus amples précisions sur leur site à l'adresse : https://www.artistesalacampagne.fr

Donneurs de Sang du Plateau

②n 2022, il a été enregistré 224 dons. 4 nouveaux donateurs ont été inscrits. Malgré cela, il y a eu 115 dons de moins qu'en 2021. C'est la première fois qu'on enregistre une baisse aussi alarmante. L'élan volontaire ne s'est pourtant pas tari au lendemain de la crise sanitaire. Cette situation ne semble pas s'arranger pour 2023. Pour la 1ère collecte de l'année, l'②FS a imposé un horaire le matin de 10 à 12 heures. Il semble que cela n'ait pas convenu et seuls 18 dons ont été réalisés.



Le sang reste de première nécessité

②x : en 2022, la victime d'un accident de la route a eu besoin de 65 poches de sang, pour un accouchement par césarienne de jumeaux, il a fallu 15 poches de sang.



Nous comptons sur vous les 28 juin, 23 août, 18 octobre et 13 décembre 2023

Du Cœur pour l'Ukraine

La famille de Gennes est très nostalgique et souhaite son retour en Ukraine. Nous projetons d'en débattre en équipe pour trouver une solution qui leur convienne. Nous poursuivons les collectes pour les convois humanitaires: nourriture (boites de conserve, pâtes, riz etc...) -pansements-sac à dos de 35 litres de couleur neutre (pas rouge).



Pour tout renseignement: Noëlle ANDRÉ, 16 grande rue à Glamondans (06 80 66 42 07) et Jean Pierre GL®IZ®R 12 lotissement sous le bourg à Passavant.

Encore mille merci pour votre aide sans faille.

Informations utiles

Travaux extérieurs

Nous vous rappelons les horaires d'utilisation des outils bruyants :

∆ Les samedis : 9h à 12h et de 15 à 19h

∆ Les dimanches et jours fériés : 10 à 12h





aux lingettes dans les toilettes Merci de les mettre à la poubelle



Les lingettes sont utilisées quotidiennement par la majorité des foyers (visage, bébé, ménage...). Ce sont des déchets solides qui, jetées dans les toilettes, créent des dommages aux ouvrages d'assainissement. Ces fameux bouts de tissus « biodégradables », comme l'indique la plupart des fabricants, viennent finalement se colmater, se mélanger aux graisses et créés des amas de fibres dans les réseaux d'assainissement. Cela nécessite une intervention régulière et engendre un coût financier non négligeable. Respectons l'eau, c'est une denrée de plus en plus précieuse. Ayons le geste responsable, les lingettes, se jettent à la poubelle.

Fleurissement - Que Gonsans est beau en fleurs ...



Vous aimez votre village, vous en appréciez ses « qualités » ... Les bénévoles ont besoin de votre aide. Aucun engagement dans le temps. Vous y consacrez 1 heure, ½ journée, 1 journée, 1 semaine, de façon régulière ou non ... Un peu de temps, n'hésitez pas à vous manifester. Au-delà d'une intervention pour embellir notre village, c'est un moment d'échange, de partage... Les bénévoles seront ravis de vous accueillir.

Recrutement d'un contrat à durée déterminée

La commune recrute une personne durant les mois de juillet et août sur un contrat de 20 h pour l'entretien des espaces verts et des massifs. Si vous êtes intéressé(e), merci de déposer votre candidature en mairie.

Réservation et location de salles

Compte tenu des travaux sur les bâtiments du centre bourg, la salle polyvalente ne sera pas disponible cette année. Seule la salle du stade peut être louée au tarif de :

- 90 € le week-end ou jour férié et 60 € en semaine pour les habitants de Gonsans
- 120 €le week-end ou jour férié et 90 € en semaine pour les personnes domiciliées à l'extérieur
- la vaisselle peut être mise à disposition pour un forfait de 20 €.

Travaux de revitalisation du centre du bourg



Le chantier est interdit au public. Des photos sont mises en ligne tous les mois pour suivre l'évolution des travaux sur le site delà mairie : www.gonsans.fr.



Participation aux frais d'installation d'un dispositif de maintien à domicile

Dans le cadre du maintien à domicile la commune prend en charge la somme de 40 € lors de la première installation d'un système de téléalarme, sur présentation d'une facture et la remise d'un relevé d'identité bancaire.

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme sont à déposer de façon dématérialisée sur le site de la mairie : www.gonsans.fr, dans la rubrique mairie en ligne – demande d'urbanisme.



Appels à la vigilance : la gendarmerie nous informe

Recrudescence de cambriolages, notamment dans le secteur de MORE / SAÔNE / MAMIROLLE. Des démarcheurs de bitume vous proposent de refaire votre allée pour un prix attractif ? La bonne affaire se transforme souvent en arnaque. Préférez une entreprise bien implantée!

En cas de doute, composez le 17. Ensemble, soyons vigilants!

Nuisances animales

a. Les dommages causés



En vertu de l'article 1385 du code civil, le propriétaire est responsable du ou des dommages causés par l'animal qu'il soit sous sa garde, échappé ou égaré. Il est possible de s'assurer contre les risques causés par un animal domestique (assurance responsabilité civile).

b. Les aboiements

Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs, peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage, le propriétaire peut alors être déclaré responsable des troubles causés par son animal. Surveillez vos animaux, évitez qu'ils ennuient vos voisins.



c. Les chats

Un courrier aux habitants a été distribué concernant le phénomène de la prolifération des chats errants au sein de notre commune. Cette situation génère des nuisances multiples (salubrité, dégradations, nuisances sonores et olfactives ...). Afin de lutter contre leur prolifération nous comptons sur la responsabilité de chacun pour adopter les bonnes pratiques :



- Il est obligatoire d'identifier son animal de compagnie (art L212610 du code rural)
- Le nourrissage des chats errants non stérillisés est interdit (Article 120 du règlement sanitaire)
- La stérélisation des chats de compagnie est un acte de protection.

Le recensement est obligatoire



Pour chaque jeune français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour participer à la journée défense et citoyenneté, passer des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans. Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire.

Si les délais sont dépassés, il peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en venant à la mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile. Le recensement déclenche l'inscription sur la liste électorale.

Défibrillateur - Pensez-y!

Dans de nombreux cas d'arrêt cardiaque, le cœur continue de battre, mais le rythme des battements est tellement anormal que les contractions cardiaques sont inefficaces et ne peuvent assumer la fonction de pompe sanguine. Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque. La commune possède deux défibrillateurs automatiques externes :



- ☆ À la mairie
- ∆ Au complexe sportif du stade.

Panneau Pocket

Restez informé en temps réel des actualités de Gonsans!

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone. Recherchez sur APP Store ou Google Play ou flashez les QR Codes



Bonus vélo : les aides de l'État étendues jusqu'au 31 décembre 2023



L'aide concerne l'achat d'un vélo traditionnel, d'un vélo cargo, d'un vélo pliant ou d'une remorque électrique, etc., sous conditions de ressources ou de handicap. Pour plus de détail : service-Public.fr.

Les échos du Conseil municipal

Gestion des eaux pluviales chemin des Creux

Dans le cadre de l'étude menée sur la problématique des eaux pluviales dans le secteur du chemin des Creux, il est préconisé de réaliser des bassins de stockage-restitution. Dans cette perspective il est proposé d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée E149, d'une de superficie de 505 m² au prix de 15€ net par m² soit un coût total de 7 575€.

Forêt

L'état sanitaire de certains pins noirs et pins sylvestres nécessite de les exploiter. Le volume total est de l'ordre de 1 100 m3. Le prix de vente s'établit environ à 15 € /m3. Cette zone se situant dans le périmètre de protection de l'église, un accord préalable de l'architecte des Bâtiments de France a été obtenu. Ainsi les résineux secs sur la parcelle 33 seront vendus en vente sur pied, les résineux secs de la parcelle 31 le seront en vente en bord de route. Les résineux verts ne seront pas exploités tout en assurant une veille sur l'évolution de leur état sanitaire.

Extension de la zone NATURA 2000

L'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs est un syndicat en charge des questions de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Saône. L'Établissement intervient aujourd'hui sur 11 sites Natura 2000 avec 300 communes concernées pour près de 80 000 hectares. L'extension du site Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs est envisagée. La grotte Deschamps constitue un site Natura 2000 ponctuel et la proposition prévoit d'étendre la zone sur une surface de 338 ha. Le conseil municipal a demandé davantage d'informations avant de se prononcer et notamment sur les conséquences éventuelles pour la commune et pour les agriculteurs.

Déplacement du monument aux morts

L'offre de l'entreprise PATEU et ROBERT a été retenue considérant leur expertise professionnelle dans le domaine de la taille de pierre. Le montant de ce déplacement est de 44 983,00 € HT soit 53 980.56 TTC

Revitalisation du centre-bourg

Les tranches optionnelles relatives à l'option « salle polyvalente » sont validées comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Coût HT
02	Maçonnerie	SN SMABTP	7 994,31 €
03	Charpente-Couverture-Bardage	NOUVEAU & MYOTTE	8 297,81 €
04	Étanchéité	SFCA	180,00 €
06	Menuiseries extérieures	SARL GIRARD	32 917,25 €
07	Menuiseries intérieures	SARL GIRARD	1 143,03 €
o8A	Doublages cloisons peinture	SAS GROSPERRIN	2 892,45 €
o8B	Faux-Plafonds	SAS 3PCI	17 400,72 €
09A	Carrelage-Faïence	MACCANIN	5 226,00 €
11	Chauffage-Ventilation-Sanitaire	MYOTTE	52 135,20 €
12	Électricité	VILLEMAGNE ÉLECTRICITÉ	6 972,92 €
		TOTAL HT	135 159,69 €
		TOTAL TTC	162 191,63 €

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022

BUDGET FORÊT			BUDGET LOTISSEMENT		
	Dépenses	69 723.97 €	Fonctionnement	Dépenses	0,00€
Fonctionnement	Recettes	149 580.78 €		Recettes	0,00€
	Excédent	79 856.81 €		Excédent	0,00€
	Dépenses	2991.73 €	Investissement	Dépenses	0.00€
Investissement	Recettes	0		Recettes	0,00€
	Déficit	-2 991.73 €		Excédent	0,00€
Résultat global 76 865.08		76 865.08 €	Résultat global		0,00 €
BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE		BUDGET PRINCIPAL			
	Dépenses	1 159.18 €	Fonctionnement	Dépenses	336 687.30 €
Exploitation	Recettes	1 911.73 €		Recettes	463 704.99 €
	Excédent	752.55€		Excédent	127 017.69 €
	Dépenses	1 114.60€	Investissement	Dépenses	215 100.97€
Investissement	Recettes	13 885.24 €		Recettes	267 767.06€
	Excédent	12 770.64 €		Excédent	52 666.09
Résultat global		13 523.19 €	Résultat global		179 683.78 €

Affectations des résultats 2022 au budget 2023

	PRINCIPAL	FORET	Installations photovoltaïques
Solde d'exécution reporté	55 921.00 €	61.77 €	1 216.54 €
Excédent antérieur reporté	291 667.69 €	307 885.68 €	752.55€

Les taxes locales 2023 restent inchangées :

• Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35 %

• Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.31 %

• Taxe habitation: 20.30 %

Vote des subventions aux associations 2022



Souvenir Français comité de Roulans		
Associations des donneurs de sang plateau Bouclans		
La Revoyotte – et mise à disposition de la salle		
Anciens combattants section de Bouclans		
Foot du 1 ^{er} plateau		
Artistes à la campagne (Champlive) et mise à disposition de la salle pour l'atelier « Photo »		
Jeunes sapeurs-pompiers du plateau		
Association des parents d'élèves APE : mise à disposition de la salle		
Vétérans de Bouclans Gonsans : mise à disposition de l'éclairage		



		Lotissement Derrière Chez Lilot	Forêt	Installations photovoltaïques	Principal
Fonctionnement	Dépenses	800 000.00	335 000.00	2 614.87	1 026 770.00
Fonctionnement	Recettes	800 000.00	370 895.68	2 657.15	1 033 328.69
Investissement	Dépenses	800 000.00	60 000.00	38 964.60	2 555 884.70
investissement	Recettes	800 000.00	68 584.01	40 291.41	2 559 788.54

PLUI

La réécriture du PLUI des portes du Haut Doubs attendue pour le mois de juin :

En réponses aux remarques formulées par les Personnes Publics Associées et pour tenir compte de la loi « Climat et Résilience », le document d'origine a été retravaillé.

De nouvelles réunions publiques se tiendront dans plusieurs communes du territoire.

- Jeudi 1^{er} juin, 20h, espace socio culturel à Etalans
- Vendredi 2 juin, 20h, Les Arcades à Pierrefontaine les Varans
- Permanences publiques les 8, 9 et 10 juin, de 9h à 17h15, au siège de la communauté de communes à Valdahon

Demandes d'urbanisme

DP KOLLY TP: Installation d'un tunnel démontable

DP Master Énergie (Mr LEBAN David): Installation de panneaux photovoltaïques

DP Mr NOEL Thierry: Installation d'un portail motorisé DP Mr PETIT Serge: Construction d'une piscine hors-sol

DP Poulailler KOLLY: Construction d'un tunnel

PC BREAUTÉ Gérald : Carport

